

1. DESCRIPTION DES CLUBS

Le site Internet www.hrlanguageschool.com vous présente les clubs de langues dispensés par HR LANGUAGE SCHOOL et constitue l'information préalable. Cette information porte sur le contenu des clubs (langues, activités, sorties et prestations complémentaires), sur les dates, les prix et les modalités de paiement, sur les conditions d'annulation et de modification du contrat et sur les formalités d'inscription. Le caractère forfaitaire de nos prix comprend exclusivement un ensemble de prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix.

2. INSCRIPTION AUX CLUBS

L'inscription à nos clubs se fait principalement par le biais de notre site internet www.hrlanguageschool.com ou directement au centre HR LANGUAGE SCHOOL ABYMES. Une inscription est conditionnée par l'inscription par l'un des parents et/ou le représentant légal et la réception de votre règlement par téléphone, par chèque, au comptant ou en plusieurs fois du montant de votre réservation, additionné du montant des garanties optionnelles souscrites. Ensuite, le client recevra par mail ou remise en main propre, dès réception du dossier d'inscription par nos services, une facture intitulée «ENGLISH CLUB» précisant la ou les session(s) choisie(s), les dates et les différentes options souscrites et attestant que HR LANGUAGE SCHOOL a bien pris en compte sa demande. Dès facturation, les présentes conditions générales de vente sont déclarées acceptées par l'acheteur.

Toutes inscriptions à un Club de Langues incluent l'adhésion à l'ASSOCIATION HRLC.

Les parents sont tenus lors de l'inscription d'informer, de fournir au centre des données correctes et tous les éléments jugés nécessaires à l'encadrement de l'enfant : (problèmes de santé etc...)

3. REGLEMENT

Nous acceptons les règlements par chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de HR LANGUAGE SCHOOL, CB, CB à distance, espèces, virements (les frais de transfert sont à la charge du client). Si vous choisissez le paiement en plusieurs fois, vous devez laisser tous vos chèques lors de la commande ; dans le cas contraire, cette dernière ne sera pas validée. Un dossier d'inscription sera à nous retourner complété et signé en précisant les coordonnées des personnes responsables et informations médicales.

4. ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DE H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL

La réalisation d'un club est conditionnée par le nombre de participants inscrits. Si le nombre de participants était inférieur au seuil de rentabilité, H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL pourrait se voir dans l'obligation d'annuler le club. Dans cette éventualité, H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL informerait le parent dans les meilleurs délais. Le participant aurait alors le choix d'un report de son inscription pour un club similaire ou du remboursement total des sommes versées hors frais d'inscription. H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL peut se voir dans l'obligation, en cas de circonstances exceptionnelles ou d'empêchement majeur, de modifier un lieu d'une sortie, un programme ou ses prestations. Dans cette éventualité, H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL proposera des prestations de remplacement de qualité équivalente ou supérieure sans supplément de prix.

5. ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toutes demandes de modification doivent être faites par écrit au moins 2 semaines à l'adresse du siège social avant la date initiale du début de la prestation et entraînent un supplément (frais de modification) de 25 €. Le changement vous sera confirmé après facturation et en fonction des disponibilités des sessions.

6. REGLEMENT INTERIEUR DES CLUBS DE H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL

Le règlement intérieur et les conditions générales de vente de prestations de services sont affichés dans notre centre et également disponibles en libre téléchargement sur www.hrlanguageschool.com

Recommandations au participant : les clubs d'anglais, en raison de leur caractère essentiellement pédagogique et culturel, s'adressent à des jeunes motivés à prendre part activement au programme. Pour garantir l'équilibre de la relation contractuelle, le participant doit accepter d'avoir une attitude conforme aux règles élémentaires de bonne conduite qui doivent prévaloir dans tout rapport humain mais aussi de respecter les recommandations du centre de langues ou de ses partenaires, (respect des règles de bonne conduite, des horaires, participation aux activités programmées, politesse...).

7. MODALITÉS DE RESILIATION/ANNULATION

7-1 A L'initiative Du Stagiaire

Toutes annulations notifiées à moins de 7 jours avant le début de la prestation ne donnent droit à des avoirs sur les prochains clubs de l'année en cours. Lors des annulations survenues à moins de 7 jours, la société concède à un avoir de 50% de la somme versée ; à moins de 3 jours, concède à un avoir de 25% de la somme versée. Toutes annulations/absences injustifiées après le début de la prestation ne donnent droit à aucun remboursement possible. Les remboursements sont uniquement possibles en cas de maladie justifiée, ou force majeure dûment reconnue ou décès du participant. Dans ce

cas, l'école proposera un avoir sur les prochains clubs ou concède un remboursement de 75% du montant du stage au prorata temporis des jours effectués hors frais d'inscription de 25€.

7-2 A L'initiative Du Centre

Toute inscription est résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité du centre pour les motifs suivants :

-non respect du règlement intérieur de notre établissement ou des établissements partenaires; le vol, les actes de vandalisme et tous autres mauvais comportements d'un élève envers les employés et/ou les participants entraînent le renvoi immédiat de l'élève sans avertissement et sans qu'aucun remboursement n'ait lieu.

-En cas de défaut de paiement ; tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. En cas de 2 incidents de paiement ou plus, le client sera redevable des mois restant du forfait acheté.

8. UTILISATION DE L'IMAGE

H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL se réserve le droit d'utiliser les photos ou vidéos des participants prises lors de ses clubs pour illustrer ses propres supports de communication (site internet, catalogue...), ceux de ses partenaires ou des articles de presse. Les représentants légaux du participant acceptent que des reportages TV, radios ou presse écrite aient lieu au cours des clubs de langues, et que les participants soient interviewés. La diffusion de ces reportages pourra se faire par tout moyen et sur tout support. Cela, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal, formulé par écrit avant le début des clubs.

9. FORMALITES POUR LES MINEURS

Les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure de fin de la prestation. H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL facture des frais de garderie dans le cas où les parents ne respectent pas les horaires de début et de fin de prestations. Ces frais sont facturés par tranche forfaitaire en fonction du type prestation.

10. INFOS + ACTIVITES DES CLUBS

Les parents doivent informer le centre de l'état de santé de leurs enfants. A défaut, il déclare que l'état de santé de leurs enfants permet de suivre les prestations proposées par le Centre. De plus, les parents attestent, par la remise d'un certificat médical de l'aptitude de l'enfant à suivre les prestations (clubs et stages de langues), dont ils reconnaissent avoir une entière et parfaite connaissance. A défaut de remise d'un certificat médical, ils exonèrent le Centre de toutes réclamations et actions visant à engager la responsabilité de ce dernier en raison de dommages survenus lors des activités sous réserve que les procédures de sécurité normales aient été respectées. Les enfants ne doivent pas être en possession d'objets de valeurs et d'importantes sommes d'argent. H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL ne sera en aucun cas responsable des pertes et vols de biens personnels (voir règlement intérieur).

11. RESPONSABILITE CIVILE

Le centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel ainsi que celles de ses clients. La responsabilité du centre ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité. L'acheteur d'une prestation doit souscrire une police d'assurance « Responsabilité Civile » et « Individuel Accident », afin de couvrir tous les dommages que le stagiaire pourrait causer à des tiers, de son propre fait et lors de l'inscription pour un enfant, fournir à notre établissement une copie desdits documents. A défaut de remise de ces documents, ils exonèrent le Centre de toutes réclamations et actions visant à engager la responsabilité de ce dernier en raison de dommages survenus lors des prestations sous réserve que les procédures de sécurité normales aient été respectées.

Conformément à la réglementation en vigueur, lorsqu'une prestation a lieu dans un autre établissement, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier. La responsabilité du centre ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité dudit établissement.

12. INFORMATISATIONS DES DONNEES NOMINATIVES

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives vous concernant et que H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL peut être amené à traiter pour les besoins de ses activités.

13. INFORMATIONS/RELANCES

En cas d'impayés H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL se réserve le droit de facturer des frais de traitement de dossier, les frais d'envoi et les frais de recours à un cabinet de recouvrement. Pour les enfants bénéficiant de prises en charge, en cas de non participation de l'enfant ou en cas d'annulation hors préavis d'arrêt l'organisme signataire s'engage à régler le montant du club.

H&R INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL se réserve d'apporter des modifications et corrections à ses documents. Tous les tarifs indiqués sur nos brochures sont à titre indicatif. La société se réserve le droit de modifier ses prix de vente après avoir préalablement informé ses clients.